

# Communiqué de presse



Laon, le 1<sup>er</sup> mars 2020

## Point de situation sur le coronavirus : Tenue des événements publics et consignes à suivre

La situation en France est passée du stade 1, qui avait pour objet de freiner l'introduction du virus sur le territoire national, au stade 2, déclenché par l'identification de zones de circulation du virus sur le territoire national (dans l'Oise et en Haute-Savoie), et dont l'objectif est de freiner sa propagation.

Cette situation et les mesures qui en découlent sont évaluées en permanence et peuvent donc évoluer à tout moment.

Désormais, tout événement public rassemblant plus de 5000 personnes dans un espace confiné devra être annulé, jusqu'à nouvel ordre (aucun n'est recensé dans l'Aisne). Le préfet de l'Aisne pourrait être amené, au cas par cas, à prendre une décision d'annulation, en lien avec les maires des communes concernées, pour d'autres événements, notamment ceux rassemblant des populations issues de zones concernées par la circulation du virus et de zones non encore infectées.

Il est fortement recommandé, en outre, de différer tout déplacement vers les zones d'exposition à risque, qui sont aujourd'hui la Chine, Singapour, la Corée du sud, l'Iran et certaines régions d'Italie (Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne). Le passage du stade 1 au stade 2, dans lequel le virus circule déjà, rend cependant moins nécessaire le maintien en quatorzaine pour les personnes revenant d'Italie (zone d'exposition moindre que les autres pays mentionnés) et ne présentant pas de signes d'infection.

Les consignes à relayer auprès de tous sont de respecter l'application de mesures barrières, en particulier :

- laver régulièrement ses mains ;
- tousser et éternuer dans son coude ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique.

En revanche, le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers invasifs (soins intensifs). Le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées dans ce cas du secours à victimes et des transports sanitaires. Le reste de la population ne doit pas porter de masque. Les officines ont été invitées à ne pas diffuser de masques en dehors des cas mentionnés plus haut.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie ;
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'un mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- contacter le Samu ;
- éviter tout contact avec l'entourage et porter si possible un masque de type chirurgical ;
- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Un numéro vert répond tous les jours aux questions du public : 0 800 130 000.

Une cellule d'information est également ouverte pour les 5 départements de la zone Nord (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) : 03 20 30 58 00.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site <https://www.santepubliquefrance.fr> et plus globalement les sites gouvernementaux, dont celui du ministère des solidarités et de la santé.

Une information régulière sera faite sur l'évolution de la situation. Il importe de ne pas relayer de fausses informations ou des rumeurs et de garder son calme. L'État et ses partenaires sont mobilisés pour faire face à cette situation.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle*

*Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)*

*[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02*